L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 10 AOUT 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Epicerie avec buvette, cheval, voiture. L'établissement, situé dans le Second District, fait d'excellentes affaires au comptant. S'adresser au bureau du journal. 10 août—4f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmond et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

DEMANDES.

ON demande—De bonnes couturières à la fabrique de souliers de S. Heiman No. 36 Bienville, près Chartres. 10 août—2f

ON demande—Une bonne cuisinière, (une Française, âge mûr). Ayant de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St. Charles. 9août—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Soliclalie Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Siméon Renard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,898—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Angèle Fleage Victor, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,913—Division B —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—août 5,9

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,099—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de John B. Crequine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6,10 14.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,810—Division D—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,937—Division D—Attendu que Josias A. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles A. Beck vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,750—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux ventres de Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval, une charrette à lait et 8 vaches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
6 août—6, 10, 16. Nlle-Orléans

George Baron vs Mme Elisa Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le MARDI 23 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété ci-dessus possédée par P. F. Fourcher actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.
Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend en lignes parallèles à la limite de la propriété Fourcher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une largeur de 30 pieds rue Walnut, et les deux limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Fourcher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 août—2 9 16 23 28—sept 3

Joseph Hans vs. Frank Ernst et Fred Ernst, conjointement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans, No. 13,024.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, avec consentement, je vendrai à l'enchère publique, au local No 22 rue Adele près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un mulet et harnais; un wagon de tonnellier, un chaudron à bitume, un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4, 8, 13

Jean Schott vs Frank Ernst et Fred Ernst individuellement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 13 022—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux ventres de Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
4 août—4 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, laissé le 9 juillet 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams. No 3290 du dossier de la dite Cour en ce jour, vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:
Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété ci-dessus possédée par P. F. Fourcher actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.
Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend en lignes parallèles à la limite de la propriété Fourcher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une largeur de 30 pieds rue Walnut, et les deux limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Fourcher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
4 août—4 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, laissé le 9 juillet 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams. No 3290 du dossier de la dite Cour en ce jour, vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:
Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété ci-dessus possédée par P. F. Fourcher actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.
Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend en lignes parallèles à la limite de la propriété Fourcher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une largeur de 30 pieds rue Walnut, et les deux limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Fourcher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 août—2 9 16 23 28—sept 3

Joseph Hans vs. Frank Ernst et Fred Ernst, conjointement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans, No. 13,024.—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Esplanade, Levée, Champs-Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent trente pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé devant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 6me jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Matié vs Mme S. H. Pesch, demeurant J. M. Mercadel et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai ala vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Mlle Sirot et Dorestan Hanbuchon, conformément à un acte passé pardevant Fr. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. E. Burke
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 SEPT. 1887.
GROS LOT:
$150,000
AVIS.---Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
100 ..	50..	5,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New-Orléans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des pièces mensongères.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Juliette M. Ponce vs New Orleans Sommer's Friendly Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'île borné par les rues Esplanade, Levée, Champs-Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent trente pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.
Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé devant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 6ème jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. M. Grunewald vs Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Mlle Sirot et Dorestan Hanbuchon, conformément à un acte passé pardevant Fr. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Rochman vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Tchoupitoulas, Jourdain, Beauvais et Bienperu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quel cet annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,647—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Mlle Sirot et Dorestan Hanbuchon, conformément à un acte passé pardevant Fr. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Félix Lecuyer Représentant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nord-est de l'île borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pelicia, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds sept pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée, et cent vingt pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur et de façade rue Pelicia, sur une profondeur de cent vingt pieds et quatre lignes de profondeur et de façade rue Pelicia, sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et ayant le droit de passer sur la ligne du côté et dix pieds de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon par le terrain A.
Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et pesant sur la propriété.
Saisie en cette affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er novembre 1881; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des coûts judiciaires et frais de vente, et sous-ventes, et cent dollars pour les honoraires d'avocat, sur la dite somme, principal et intérêt, tels que ressortant de copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-cinq dollars soixante-quinze tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.
3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdan Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, — No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au ses lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887 à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bienville, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogue, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.
Aussi un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Félix Lecuyer Représentant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Tchoupitoulas, Jourdain, Beauvais et Bienperu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quel cet annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après désignée, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Etant la même propriété que Mme J. N. Mc Connell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Mlle Sirot et Dorestan Hanbuchon, conformément à un acte passé pardevant Fr. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Rochman vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT Pour la paroisse d'Orléans—No 21,601—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Tchoupitoulas, Jourdain, Beauvais et Bienperu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quel cet annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gustave Rochman vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT Pour la paroisse d'Orléans—No 21,601—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Tchoupitoulas, Jourdain, Beauvais et Bienperu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quel cet annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Rent, veuve de Andrew Thogen vs William Baum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,658—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'île borné par les rues Dea Fran. Ursin (maintenant Bourgogne), L'Union et Amour (maintenant Remparts), faisant partie des